

NORME
INTERNATIONALE

ISO
18416

Deuxième édition
2015-12-01

AMENDEMENT 1
2022-09

**Cosmétiques — Microbiologie —
Détection de *Candida albicans***

AMENDEMENT 1

*Cosmetics — Microbiology — Detection of *Candida albicans**
AMENDMENT 1

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 18416:2015/Amd 1:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/af2163c3-a479-40f2-8c67-c88377369e68/iso-18416-2015-amd-1-2022>



Numéro de référence
ISO 18416:2015/Amd.1:2022(F)

© ISO 2022

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 18416:2015/Amd 1:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/af2163c3-a479-40f2-8c67-c88377369e68/iso-18416-2015-amd-1-2022>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 217, *Cosmétiques*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 392, *Cosmétiques*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Cosmétiques — Microbiologie — Détection de *Candida albicans*

AMENDEMENT 1

5.3.3.1.1

Ajouter le texte suivant à la fin du paragraphe:

Le bouillon Eugon LT modifié peut être utilisé comme alternative.

5.3.3.1.3

Ajouter le nouveau paragraphe (5.3.2.2) suivant comme alternative au bouillon liquide Eugon LT 100:

5.3.3.2 Bouillon Eugon LT modifié

5.3.3.2.1 Composition

Hydrolysate pancréatique de caséine	15 g
hydrolysate papaique de soja	5 g
Chlorure de sodium	4 g
L-cystine	0,7 g
Sulfite de sodium	0,2 g
Glucose	5,5 g
Lécithine d'œuf	1 g
Polysorbate 80	15 g
Lauryl éther sulfate de sodium	1,56 g
Eau	1 000 ml

5.3.3.2.2 Préparation

Dissoudre successivement dans l'eau bouillante le polysorbate 80 et la lécithine d'œuf jusqu'à dissolution complète. Dissoudre les autres composants en mélangeant tout en chauffant. Répartir le milieu dans des récipients appropriés. Répartir le milieu dans des récipients appropriés. Stériliser à l'autoclave à 121 °C pendant 15 min. Bien mélanger après stérilisation pendant que le liquide est encore chaud pour redissoudre les substances en dépôt. Après stérilisation, le pH doit être de $7,0 \pm 0,2$, le mesurage étant effectué à température ambiante.

Renommer le paragraphe 5.3.3.2 en 5.3.3.3:

5.3.3.3 Autres bouillons d'enrichissement